

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE RIBEAUVILLE  
VILLE D'INGERSHEIM

**ARRETE MUNICIPAL n° 133/2025**

**portant réglementation de stationnement rue du Cimetière et rue Clémenceau**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'INGERSHEIM,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-5 et L.2542-2 à L.2543-4, relatifs aux pouvoirs de police de Maire quant à la circulation sur les routes nationales, les chemins départementaux et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations ;

**VU** le décret n° 58-1217 du 15 Décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et son article 25 ;

**VU** le Code de la Route et son article R 411-8 ;

**VU** les arrêtés ministériels des 10 et 15 Juillet 1974 relatifs à la signalisation routière ;

**CONSIDERANT** qu'il y a nécessité de réglementer le stationnement rue du Cimetière et rue Clémenceau afin de faciliter le passage des véhicules allant à la Cave Coopérative Jean Geiler durant les vendanges,

**A R R E T E**

- ART. 1** Le stationnement sera interdit à partir du 21 Août 2025 et jusqu'à la fin des vendanges :
- Rue du cimetière
  - Rue Clémenceau : côté pair, de la place des incorporés de force jusqu'au n° 10 inclus de la rue Clémenceau.
- ART. 2** Les véhicules agricoles se rendant à la cave coopérative Jean Geiler ne seront pas limités en tonnage au niveau de la rue du cimetière à partir du 21 Août 2025 et jusqu'à la fin des vendanges.
- ART. 3** La signalisation routière sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire du 15/7/1974 par les soins de la commune.
- ART. 4** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'INGERSHEIM
  - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie WINTZENHEIM
  - M. GARDE, Directeur Technique de la Cave Coopérative Jean Geiler
  - M. RAMBO, Responsable de l'équipe technique de la Ville d'Ingersheim
  - Affichage
  - Classement Police Municipale.

Fait et rendu exécutoire  
Ingersheim, le 20 août 2025

**Pour la Maire empêchée,  
L'Adjoint délégué :**



Jean Marc BETTINGER